

COMMUNE DE FONTAINES EN SOLOGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022
Affichage

L'an deux mil vingt-deux, le 16 Septembre à 19 heures, le conseil municipal de la Commune de Fontaines en Sologne, dûment convoqué le 9 Septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur BARON Gérard.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 9 Septembre 2022.

Présents : M. BARON Gérard, M. LEPINE Denis, Mme GARNIER Pascale, Mme PANGAULT Gaëlle, M. CHAUSSET Laurent, Mme LIGNIERE Marie-José, M. ECUYER Franck, M. MECHIN Damien, Mme LECOMTE Roselyne, Mme ROBINEAU Caroline, M. JAHANT Emmanuel, M. AMELOT Claude.

A été élu secrétaire de séance : M. ECUYER Franck

Absentes excusées : Mme MOREAU Peggy a donné pouvoir à M. BARON Gérard
Mme PASQUIER Dorine a donné pouvoir à M. LEPINE Denis
Mme NORMAND Sandrine a donné pouvoir à Mme PANGAULT Gaëlle

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

1-SPECTACLE FESTILLESIME 2023

Dans le cadre du programme Festillésime 2023 proposé et soutenu par le Conseil Général de Loir et Cher, le Conseil Municipal a retenu le spectacle intitulé « des mots pour le dire, des mots pour en rire » programmé le samedi 20 Mai 2023 à 20h30 la salle Intergénérationnelle au tarif de 8 €.

2-CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CRÉANCES DOUTEUSES

M. le Maire explique au conseil municipal,

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur l'utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

Les créances à prendre en considération sont celles positionnées sur les comptes 4116, 4126, 4146, 4161, 4162, 46726 à la balance des comptes au 31/12/N-1.

Le montant de la provision à constituer doit représenter 15% (préconisation de la Cour des Comptes) du solde de ces comptes.

Concernant l'année 2022, le calcul du stock de provisions à constituer sur la commune est le suivant :

solde du C/4116 au 31/12/2021 = 40,17€

solde du C/4146 au 31/12/2021 = 2 556,01€

solde du C/46726 au 31/12/2021 = 354,00€

solde des autres comptes au 31/12/2021 = 0€

15% du solde au 31/12/2021 = 443,00€

Le conseil municipal décide d'inscrire une provision de 443 € pour l'année 2022 au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » (Chapitre 68) du budget principal.

5-ENQUETE PUBLIQUE PLUI

Ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général d'un projet touristique au lieudit « Les Hayes » et sur le projet de Déclaration de Projet pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes du Grand Chambord sur la commune de Fontaines-en-Sologne.

L'enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, du 27 Septembre 2022 9h au 28 Octobre 2022 à 18h

Le public pourra consulter le dossier sur un poste informatique en accès libre et gratuit à la mairie pendant les jours d'ouverture aux publics : les mardi et jeudi de 09h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le vendredi de 15h30 à 18h.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes (www.grandchambord.fr) et celui de la commune de Fontaines-en-Sologne (www.fontaines-en-sologne.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations lors des permanences les :

- Mardi 27 Septembre de 09h00 à 12h00
- Jeudi 13 Octobre de 14h00 à 17h00
- Vendredi 28 octobre de 15h30 à 18h00

6-BUS NUMERIQUE

Le bus numérique sera présent sur la commune le Lundi 14 Novembre 2022 matin place du Champ de Foire (derrière la mairie), du matériel informatique sera mis à disposition afin de former les seniors aux nouvelles technologies sous forme d'ateliers : internet, email, services en ligne, réseaux sociaux.

L'espace France services se chargera des inscriptions 02 21 76 11 24 (*gratuit et réservé aux seniors*)

La séance est close à 22h30

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le Lundi 17 Octobre 2022

 ~~Le Maire,~~
BARON Gérard